NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25535
6 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 5 avril 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la note d'information concernant les mesures prises par la partie iraquienne au cours du mois de mars 1993 en application des dispositions de la résolution 687 (1991).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

93-20002 (F) 060493 060493

060493

/...

ANNEXE

Note d'information

Etat récapitulatif des mesures prises par la partie iraquienne en mars 1993, en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

I. EQUIPES D'INSPECTION

1. Equipe de la destruction des armes chimiques (CSNU 38)

L'équipe chargée de la destruction des armes chimiques, qui se trouve en Iraq depuis le 18 juin 1992, a poursuivi ses activités dans l'entreprise d'Al-Muthanna, où elle supervise les opérations de destruction des armes et munitions chimiques effectuées par la partie iraquienne.

2. Equipe de contrôle périodique des missiles balistiques (CSNU 48)

Arrivée en Iraq le 25 janvier 1993, cette équipe a notamment procédé entre fin janvier et fin mars 1993 à des contrôles périodiques dans les établissements industriels iraquiens. En mars, elle a effectué des visites quotidiennes au centre de recherche et de conception d'Ibn Al Haytham et au site d'Al Rafah jusqu'au 24 mars 1993, date à laquelle elle a quitté l'Iraq.

3. Dix-huitième équipe d'inspection nucléaire de l'AIEA (CSNU 52)

Composée de 24 membres et dirigée par M. Dimitri Birikos, cette équipe, arrivée en Iraq le 3 mars 1993, s'est rendue, entre le 4 et le 10 mars, dans 28 sites dans différentes régions de l'Iraq : Tawitha; établissement Salaheddine; établissement d'Etat des constructions mécaniques lourdes de Daoura; centrale thermoélectrique d'Al-Masib; faculté des sciences de l'Université Saddam; gouvernorat de Ninive (barrage de Badouche, établissement d'Al Kindi, établissement de Jaber); établissement de Nasr; entrepôts industriels militaires de Taji; centre d'Ibn Al Haytham; établissement d'Etat de Badr; site d'Al Tarimiya; site de Charkat; établissement de Hattine; établissement d'Etat de véhicules automobiles d'Iskandaria; usine d'Al Amir; site d'Al Rafah; usine de Thoulficar; usine d'Al Jazira; fonderie de plomb de l'établissement d'Etat de fabrication d'accumulateurs; entrepôts de la gare ferroviaire de Khan Dhari; régions d'Abou Dalf, d'Al Abbassiya et d'Al Mahzam, et environs de Biji, dans le gouvernorat de Salaheddine.

Dix de ces visites étaient inopinées. Les inspections ont porté sur toutes les parties des sites inspectés, y compris les abris civils et les gaines de prise d'air des systèmes de chauffage ou de réfrigération. Les membres de cette équipe ont également procédé au prélèvement d'échantillons de sols et d'eau dans les réservoirs ainsi qu'à l'inspection des conduites d'évacuation des eaux-vannes. Ils se sont aussi introduits dans les trappes de visite et ont inspecté l'intérieur de ces conduites.

Au cours de cette mission, l'équipe d'inspection a eu trois entretiens avec la partie iraquienne, à laquelle elle a posé de nombreuses questions et a demandé des éclaircissements, qu'elle a obtenus. Le chef de l'équipe

d'inspection et le chef du Groupe de travail de l'AIEA ont envoyé à la partie iraquienne cinq lettres à propos de la liste des fournisseurs, du transport du combustible nucléaire épuisé et des utilisations de certains produits, équipements et machines, lettres auxquelles la partie iraquienne a répondu.

Avant de quitter l'Iraq, le jeudi 11 mars 1993, avec le reste de l'équipe, le chef de celle-ci, M. Birikos, a déclaré qu'on n'avait découvert de produit prohibé tombant sous le coup des résolutions des Nations Unies dans aucun des 28 sites inspectés, dont certains l'étaient pour la première fois.

4. Equipe d'inspection commune (CSNU 53)

Arrivée en Iraq le 11 mars 1993, cette équipe, composée de 18 inspecteurs et dirigée par l'Américain David Frantz, était spécialisée en biologie, chimie, missiles et informatique.

Elle a utilisé la méthode de préavis de courte durée. C'est ainsi qu'elle a procédé à la visite des sites suivants : établissement d'Etat Al Mathni, Département de l'agriculture et de biologie de la Commission iraquienne de l'énergie nucléaire; établissement Salaheddine; usine As Salam de Salman Bak; société Al Kindy; usine Al Hokm. Elle a aussi effectué une visite surprise le 14 mars 1993 à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Bagdad.

Au cours de ces différentes visites, l'équipe d'inspection n'a rien trouvé qui soit en contradiction avec les déclarations iraquiennes. Elle a quitté l'Iraq le 18 mars 1993 pour Bahreïn, où son chef a déclaré que l'équipe d'inspection avait mené à bien sa mission en toute quiétude, sans que la partie iraquienne crée aucune difficulté et en recevant une réponse à toutes les questions qu'elle avait posées.

5. Délégation de chimistes de la Commission spéciale

La délégation de chimistes de la Commission spéciale, dirigée par le Britannique Ronald Manley, est arrivée en Iraq le 14 mars 1993. Composée de neuf membres, elle avait pour mission de contrôler la destruction des matières et équipements chimiques du site d'Al Mathni et de s'assurer de la qualité du travail effectué par la partie iraquienne sous la supervision de la trente-huitième équipe de destruction chimique (CSNU 38). Outre ses visites quotidiennes à Al Mathni, la délégation a rencontré le 17 mars 1993 le Directeur de l'industrialisation militaire. A cette occasion, le chef de la délégation a exprimé sa satisfaction et sa gratitude pour ce que la partie iraquienne avait fait pour faciliter le travail de la trente-huitième équipe de destruction chimique de la CSNU travaillant sur le site d'Al Mathni.

La délégation a quitté l'Iraq le 20 mars 1993.

6. Escadrille d'hélicoptères de la Commission spéciale

En mars 1993, cette unité a mené à bien la mission qui lui était confiée avec la coopération et la collaboration de la partie iraquienne. C'est ainsi qu'elle a effectué 20 rotations pour transporter les équipes d'inspection sur les différents sites. De son côté, l'équipe de reconnaissance aérienne a

effectué 13 vols de reconnaissance, de photographie et d'inspection au-dessus de 25 sites.

7. Deuxième équipe d'inspection (CSNU 54)

La deuxième équipe d'inspection périodique des missiles (CSNU 54) est arrivée en Iraq le samedi 27 mars 1993. Elle était composée de deux groupes. Le premier comprenait des membres du Bureau de la Commission spéciale : Nikita Samidovitch (Russie), Scott Ritter (Etats-Unis) et Mark Silver (Etats-Unis). Sa mission consistait à s'entretenir avec la partie iraquienne afin de procéder à l'évaluation définitive du programme relatif aux missiles. Le deuxième groupe, composé de cinq inspecteurs dirigés par Dennis Vincent (Etats-Unis) avait pour mission de poursuivre les inspections périodiques des missiles commencées par l'équipe intérimaire CSNU 48. Le premier groupe a rencontré à plusieurs reprises la partie iraquienne. Le deuxième a inspecté en compagnie du premier l'unité Taj Al Maarek de l'usine Balat Al Chouhada, l'établissement public Al Qaaqaa, l'usine Al Youm Al Adhim, le centre Al Moutassam d'Alexandrie, l'usine Dhul Fiqar, le site d'Al Rafah, le centre Ibn Al Haytham de recherche et de conception et le projet 144. Il poursuivra son travail jusqu'à une date encore indéterminée, tandis que le premier groupe devrait quitter l'Iraq le vendredi 2 avril 1993.

II. RESTITUTION DES BIENS

1. Au cours du mois de mars 1993, l'opération de rétrocession du matériel militaire lourd a repris au point de restitution de Safouan. Elle avait commencé à la fin du mois de février 1993. Il a été procédé dans le mois aux restitutions suivantes :

18 canons de 155 mm de fabrication française
18 engins de transport de munitions de fabrication française
18 mortiers de 120 mm de fabrication française
10 postes de commandement de fabrication française
88 blindés
20 canons de 155 mm de fabrication américaine
40 chars Centurion

2. La partie iraquienne a informé, le 20 mars 1993, le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la restitution des biens, qu'elle était d'accord pour restituer une batterie de missiles HAWK-1. L'opération commencera au cours de la première semaine du mois d'avril.

III. INDEMNISATIONS

L'Iraq participera aux travaux de la neuvième session du Comité directeur de la Commission d'indemnisation, à Genève (29 mars-3 avril 1993). A cette occasion, la délégation iraquienne fera une déclaration dans laquelle elle exposera son point de vue sur les questions à l'ordre du jour de la session.

IV. OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

Dans le cadre des consultations et de la coopération entre la partie iraquienne et l'équipe des observateurs internationaux de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), le chef du Département des organisations et des conférences internationales du Ministère des affaires étrangères a reçu, le 15 mars 1993, le général Dibuama, Chef de l'équipe des observateurs. Au cours de cette entrevue, un certain nombre de questions concernant le travail de l'équipe dans la zone démilitarisée ont été examinées.